Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevols

EXTRAIT

ID: 074-200070852-20191210-CC_193_2019-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Séance du 10 Décembre 2019

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Usinens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD

En exercice : 37 Présents : 34

Date de convocation : 04 Décembre 2019

Suppléant : 1 Absents : 0 Pouvoirs : 2

Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine

VIONNET.

Votants: 37 Pour: 37 Contre: 0 Nul: 0

Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles

BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.

Abstention: 0

Pouvoirs: Mesdames Carine LVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita

LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL

N° CC 193/2019

Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL

Absents: /

Madame Christine VIONNET est désignée secrétaire de séance

<u>OBJET</u>: URBANISME -- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -- Débat sur la politique locale de l'urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-62, Vu les statuts de la CC Usses et Rhône et notamment son article 4-2-3.

Considérant que la Communauté de Communes Usses et Rhône est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et que son organe délibérant doit tenir, au moins une fois par an, un débat sur la politique locale de l'urbanisme, au titre de l'article L5211-62 du CGCT.

Le Président rappelle les principaux points marquants de la politique locale de l'urbanisme pour la Communauté de Communes Usses et Rhône en 2019 :

- 19 février : lancement d'une étude patrimoniale à Seyssel Ain et Haute-Savoie pour instaurer un Périmètre Délimité des Abords (PDA),
- 9 avril : abandon du volet du programme local de l'habitat (PLH) du fait que ceux-ci n'étalent pas faisables via les trois PLU intercommunaux (PLUi), car il aurait fallu un seul PLUi,
- 11 juin : arrêt du PLUi du Pays de Seyssel, du PLUi de la Semine et du PLUi du Val des Usses, en vue des avis des personnes publiques associées (PPA) et des enquêtes publiques à réaliser,
- 11 juin : adoption des PDA de Minzier (Novéry et Maison bulle).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID: 074-200070852-20191210-CC_193_2019-DE

ACTE le débat sur la politique locale de l'urbanisme au titre de l'année 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

> Pour extrait conforme, <u>Le Président</u> Paul RANNARD

